

L'an deux mil quatorze et le onze juin à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. VELLA Rémy, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, NOISIER Françoise et BENACCHIO Patricia.

Absents : MM. ARNAUD Loïc (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène), BELLON Gilbert (pouvoir donné à CANDY Roger) et FOURNIER Bernard.

Secrétaire de séance : M. VELLA Rémy.

Travaux de réparation des 4 ponts communaux : choix de l'entreprise :

Le maire rappelle que la restauration des 4 ponts communaux a obtenu une subvention de la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2013. Parmi les 3 entreprises qui ont envoyé leur devis il est proposé de retenir le mieux-disant. Il est prévu également que la commune commandera les gardes corps à changer auprès d'un fournisseur spécialisé en ouvrages d'art. Le conseil décide que les barrières seront peintes de la même teinte que le pont de l'entrée du village afin de garder une uniformité de couleur. Après comparaison des prestations et des tarifs proposés, la SARL PANELBATY qui a établi l'offre la plus intéressante est retenue.

- Délibération adoptée à la majorité des membres présents à l'exception de Françoise NOISIER, parente avec l'entreprise retenue, qui n'a pas pris part au débat ni au vote.

Traverse de La Beaume : choix du fournisseur de lampadaires :

Le devis de l'entreprise AZUR TRAVAUX, qui a effectué l'enfouissement des lignes électriques de la traverse du village dans le cadre de la convention que la commune a signé avec le SyME 05, a été établi pour un montant de 21 800 € H.T. pour la fourniture du matériel d'éclairage public nécessaire, soit 13 lampadaires et 2 consoles est retenu.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

ONF : demande de report de la coupe de la parcelle 23 de la forêt communale en 2021 :

Dans le programme d'assiette des coupes figurant dans le plan de gestion de la forêt communale l'exploitation de la parcelle n° 23 était prévu pour 2015. Suite à la visite sur le terrain de l'ONF, leur rapport de coupe a préconisé que son exploitation soit reportée en 2021. Il est proposé de suivre les conseils de l'ONF.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Assainissement collectif : zones concernées par la nouvelle tarification :

Le maire rappelle la demande de l'Agence de l'Eau d'appliquer un tarif d'assainissement minimum de 0,50 € par m³ consommé dès 2014 pour que la commune puisse bénéficier de leurs aides financières à l'avenir et la délibération correspondante prise le 23 août 2013. Il est proposé d'appliquer ce nouveau tarif aux zones d'assainissement collectifs existantes et futures et de définir quels types d'abonnements sont concernés. Après réflexion le conseil municipal décide d'exonérer les branchements destinés exclusivement aux jardins et aux animaux et d'appliquer cette tarification au village de La Beaume, à Chaures, au Villard, à La Combe et La Haute Combe. Les secteurs de La Bégüe et La Tourre ainsi que les habitations isolées et équipées d'un assainissement autonome en resteront exclus tant qu'ils ne seront pas raccordés au réseau collectif.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Concernant la poursuite du projet de création des stations d'épuration sur la commune, M. LEBARON du service eau-environnement du Conseil Général a estimé le coût de ces équipements. Pour La Beaume et Le Villard la création d'une zone de traitement des eaux usées est évaluée à 200 000 € par secteur et à 50 000 € pour Chaures, soit un budget de 450 000 € à prévoir. Les taux de subvention attendus peuvent aller jusqu'à 70 %. Une autre option est à l'étude pour regrouper en un seul point le lieu de collecte et de traitement. La contrainte principale dans ce dernier cas de figure concerne la longueur des conduites à prévoir. Dès que les différentes options seront affinées, les financeurs donneront à la commune une indication sur les sommes qui seront subventionnables.

Un règlement municipal pour l'assainissement collectif sera également mis en place.

Informations : intercommunalité, visite cantonale de Mme la Députée... :

Le maire informe l'assemblée que Mme Karine BERGER, députée des Hautes-Alpes, sera en visite cantonale le Jeudi 12 juin et viendra à la Beaume à 10 h 15. Les différents projets et dossiers en cours lui seront présentés.

Questions diverses :

Création d'un chemin d'accès et d'un parking avec extension du cimetière : La commune a reçu la copie du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Marseille le 12 mai dernier relatif au recours formé contre l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2012 de déclaration d'utilité publique de ce projet. Celui-ci a été rejeté.

Décharge publique : Une visite annuelle du site a été effectuée par la DDT le 23 mai dernier. Il est préconisé de prolonger les clôtures et de compléter l'affichage existant en rappelant notamment que le dépôt de déchets verts et d'encombrants y est interdit.

Passage à niveau : Dans le cadre du plan d'action national de sécurisation des passages à niveau la préfecture a adressé un courrier en mairie demandant d'effectuer un diagnostic de sécurité du passage à niveau situé à l'entrée du village. L'Unité de Sécurité Routière de la DDT sera contactée pour établir ce diagnostic qui est demandé par le Réseau Ferré de France.

Elections sénatoriales : La préfecture demande aux communes du département de se réunir le 20 juin prochain afin de désigner les délégués et leurs suppléants représentant la commune aux prochaines élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Après concertation l'heure retenue est fixée à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.